

Relations Internationales - Copération décentralisée avec le Département de Douroula (Burkina Faso) - Partenariat avec la Ville de Neuchâtel - Encaissement de la subvention 2005

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : En 2005, la Ville de Neuchâtel a décidé une nouvelle fois d'apporter un soutien financier aux actions de coopération décentralisée mises en oeuvre au profit du département de Douroula (Burkina Faso). Une subvention de 12 743 € est allouée à la Ville de Besançon à cet effet.

Cette somme est destinée à financer les opérations prévues avec les partenaires neuchâtelois et sont les suivantes :

- **Des actions d'alphabétisation** pour les représentants des 5 villages (sur les 7 que compte le département de Douroula) exclus du programme gouvernemental d'alphabétisation. Au total, ce sont 30 personnes par village qui bénéficieront pendant six mois d'un programme d'alphabétisation élémentaire. À l'issue du programme, un examen d'État sanctionnera la formation et donnera accès à une formation de niveau moyen puis supérieur. Le coût de ce programme d'alphabétisation est de 1 890 €.

- **Des actions de formation** mises en place avec le Centre Écologique Albert Schweitzer au profit des paysans des douze villages du département de Douroula.

- **Un appui au processus de décentralisation** actuellement en cours au Burkina Faso, sous la forme d'une formation et d'une information aux électeurs et aux futurs élus.

Ces actions, discutées lors de la mission effectuée à Douroula en janvier 2005 et mises au point dans les mois qui ont suivi avec les opérateurs potentiels pour correspondre au mieux aux attentes des uns et des autres, ont été validées au Conseil Municipal le 26 octobre 2005. Elles n'ont donc pas encore débuté pour l'instant.

Par ailleurs, les résultats de l'évaluation des opérations de coopération décentralisée faite en 2003 ont entraîné en 2004 le gel d'un certain nombre d'actions prévues. Il subsiste donc pour l'année 2004 un reliquat de 9 521,79 €, correspondant aux actions non réalisées.

Ces interventions, pour un montant total de 22 264,79 € seront donc réalisées au cours de l'année 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à encaisser sur l'exercice 2005 la subvention de 12 743 € versée par la Ville de Neuchâtel (imputation 74.04.7474.95070.00400).

«**M. LE MAIRE** : Vous savez que nos amis neuchâtelois sont à nos côtés pour venir en aide aux burkinabè.

M. Franck MONNEUR : Je voulais faire une petite parenthèse, Monsieur le Maire, concernant ces trois rapports - conventions avec le département de Douroula, une petite parenthèse avec l'actualité nationale. A l'heure où le gouvernement ravive une vision quelque peu coloniale de l'Afrique, à Besançon je pense pouvoir dire que nous sommes fiers de parler des bienfaits de la coopération décentralisée de la Ville avec ce département de Douroula. Besançon apporte sa pierre dans les relations Nord-Sud en faveur du développement.

Alors je crois que nous serons tous d'accord pour dire que la France n'a pas à s'excuser de son passé colonial car c'est aussi le fruit d'un contexte historique et il n'est pas question d'en débattre ici ce soir mais je crois que nous devons réaffirmer que personne n'a le droit de refaire l'histoire, voire de tronquer l'histoire. Alors nous sommes tous républicains, nous sommes français, nous sommes fiers de l'être et je vous le dis tout net, nous n'avons pas, encore une fois, à nous excuser par rapport à cette histoire. Toutefois la république est grande mais elle est encore plus grande lorsqu'elle regarde son passé en face, sans chercher à le modifier, sans chercher à idéaliser ce passé, à en donner une vision

systématiquement idéale ou positive. Alors nous, socialistes, nous considérons que l'intervention du gouvernement...

M. LE MAIRE : Pas seulement les socialistes, c'est beaucoup plus large.

M. Franck MONNEUR : ... le groupe majoritaire dans son ensemble, j'en suis persuadé, donc que l'intervention du gouvernement dans l'enseignement de l'histoire de la colonisation française, c'est un cas de jurisprudence grave car ça a choqué beaucoup de monde. Premièrement ça a choqué les historiens qui sont seuls habilités à réfléchir sur l'histoire avec le recul nécessaire, ça a choqué les philosophes, ça a choqué beaucoup de professeurs, et pas que d'histoire - géographie, et surtout ça a choqué aussi de nombreux habitants de ces dites anciennes colonies. Je tenais à dire que c'est une dérive grave, indigne d'un gouvernement républicain.

M. LE MAIRE : Tu as raison, je partage cette émotion et je pense qu'à un moment où on veut parler de l'image de la France dans le monde et de la place de la France entre autres en Afrique -il y a eu un sommet dernièrement- je pense que c'était maladroite. Ce n'est pas le gouvernement mais l'assemblée qui a voté un amendement. Je crois que beaucoup d'organisations politiques et syndicales sont intervenues. Je pense que c'est effectivement pas juste, il ne s'agit pas de s'excuser mais je partage ton sentiment.

M. Pascal BONNET : Je voulais quand même préciser que quand on intervient, il vaut mieux faire attention à ce qu'on dit. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement est mis en cause puisque...

M. LE MAIRE : Je viens de le préciser Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : ... c'est quelque chose qui s'est passé à l'Assemblée Nationale, vous l'avez reprécisé et je crois que d'ailleurs, dans ce que j'ai lu dans la presse, à l'Assemblée il y avait une certaine unanimité au départ, puis après certains ont réalisé qu'ils n'étaient pas d'accord. Je pense que c'est un sujet suffisamment grave pour éviter les polémiques quelles qu'elles soient et j'ai vu que le Président de la République avait appelé à ce que le Président de l'Assemblée Nationale amène à réfléchir sur ces sujets. Je pense qu'on doit respecter les historiens et pas en tant que politique les influencer quels qu'ils soient et éviter les dérapages quels qu'ils soient aussi.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur BONNET.

Mme Françoise BRANGET : Je trouve que c'est très bien de prévenir qu'il n'est pas question de débattre et quand même de donner son avis, je trouve que c'est formidable. Ceci dit, Pascal BONNET vient de répondre sur les intentions du Président de la République. Je souhaite dire également qu'à d'autres reprises l'Assemblée aurait peut-être mieux fait de s'abstenir de reconnaître certains événements, c'était le cas du génocide arménien que je ne conteste pas mais ceci dit, le législateur n'a pas à intervenir dans les débats historiques, on est bien d'accord sur le sujet. Mais évitons de faire l'amalgame et de se relancer la balle les uns les autres.

Mme Paulette GUINCHARD : Deux choses : la première, Antenne 2 a montré des images où je présidais cette séance puis après m'a téléphoné pour vérifier si effectivement c'était moi qui présidais. Eh bien non, ce n'était pas moi ! Deuxièmement si on voulait aller jusque dans le débat, une proposition de loi a été faite pour supprimer l'amendement. Je sais ce que vous avez voté, Madame, par rapport à cette proposition de loi donc en même temps vous assumez ce qui a été voté à l'Assemblée Nationale.

Mme Françoise BRANGET : Les socialistes ont voté exactement pareil.

Mme Paulette GUINCHARD : Non... La proposition de loi supprimant cet article-là a été, il y a trois semaines, présentée à l'Assemblée Nationale et vous avez voté contre la suppression de cet amendement donc vous assumez ce qui a été décidé. Mais je crois que le débat a lieu, c'est très intéressant sur le fond parce que ça nous obligera à travailler sur nos relations avec notre histoire de cette partie-là et on le voit effectivement, ce n'est sûrement pas à l'Assemblée Nationale de dire l'histoire, elle doit en tenir compte mais ce n'est pas à elle de la dire.

M. LE MAIRE : Par contre j'ai bien compris que toi tu avais voté pour cette proposition de loi qui voulait abroger cet article ?

Mme Paulette GUINCHARD : Tout à fait.

M. LE MAIRE : C'est bien ce que j'avais compris».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.